

# COMMENT LE SYSTÈME DE JUSTICE S'EST-IL ADAPTÉ?

HORIZONS DE L'ÉVALUATION ET RÉFLEXIVITÉ,  
SOLANGE LEFEBVRE



# SOLANGE LEFEBVRE TITULAIRE

CHAIRE EN GESTION DE  
LA DIVERSITÉ CULTURELLE  
ET RELIGIEUSE



Université   
de Montréal

# PLAN

- 1. Quelques difficultés et défis liés à l'évaluation d'une situation en lien avec la diversité culturelle et religieuse
- 2. Quelques postures possibles à l'horizon de la prise de décision
- Conclusion

## A. QUELQUES DIFFICULTÉS ET DÉFIS LIÉS À L'ÉVALUATION D'UNE SITUATION (8)

- 1. Questions très difficiles à résoudre; processus de déconfessionnalisation récent et peu avancé
- 2. Controverses très sensibles et médiatiques
- 3. Positions ou postures parfois irréconciliables
- 4. Plus d'une interprétation d'un enjeu
- 5. Distinction entre neutralité, impartialité et objectivité
- 6. Évaluer la 'sincérité' d'une croyance, entre subjectivité et objectivité

# CITATION D'UN ARTICLE SUR AMSELEM

- “That the legal world ought to set limits in its consideration of the doctrines of a religious group goes without saying. That it should abandon them entirely, however, does not seem altogether pragmatic. For the front-line decision makers, doctrine ought to constitute an element that can contribute to the evaluation of a reasonable accommodation demand, without reducing the inquiry to the most official dogma of the religious group in question; that is, it must remain aware of the possible range of interpretations.

# CITATION, SUITE

- The Amselem case is therefore rather astonishing because of the qualitative leap wrought by the majority ruling that adopted a hyper-subjective definition of religion to justify the decision while at the same time considering objective doctrine to underpin the evaluation of sincerity. This ruling opens the possibility of evaluating a belief subjectively, independently of objective facts, without even subjecting itself to this perilous exercise. Put another way, the judges did not envisage the problem with the sukkah, nor, alternately, that of the wearing of the kirpan, without evoking precepts and dogmas." (Lefebvre 2012)

## SUITE DU POINT A. QUELQUES DIFFICULTÉS ET DÉFIS LIÉS À L'ÉVALUATION D'UNE SITUATION (8)

- 7. Il peut être difficile d'évaluer l'étendue de la discrimination en tant que préjudice important fait à un individu, en raison de ses croyances ou de son incroyance
- 8. Lorsque le religieux surgit au tribunal, il remue des choses personnelles, que le juge tente de dissimuler derrière son impartialité, mais qu'il ressent de diverses manières. Peu d'occasions d'y réfléchir. À l'opposé, les gens recourant aux tribunaux présentent des convictions fortes et articulées.

## B. SIX POSTURES POSSIBLES

- 1. Traditionnel: attachement aux traditions religieuses et culturelles
- 2. Traditionnel de type culturel: attachement aux expressions culturelles des religions
- 3. Posture républicaine refoule la religion dans l'aire privée



## B. SIX POSTURES POSSIBLES

- 4. Posture républicaine modérée maintient des compromis étatiques avec les religions historiques
- 5. Posture libérale: neutralité de l'État et reconnaissance de l'importance de la spiritualité et des religions pour plusieurs individus
- 6. Posture pluraliste : favorable à des expressions religieuses 'raisonnables' collectives et individuelles

## C. CONCLUSION

- Fatigue à l'égard du débat, mais il progresse
- Au Canada, on trouve toutes les postures dans les décisions juridiques. Un libéralisme limitant certaines expressions minoritaires paraît dominer, selon un mélange avec le républicanisme. L'attachement aux traditions demeure, mais mis à mal par l'importance des droits individuels de la personne.